# Compte rendu

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion CLSM – restitution des groupes thématiques | 18/11/2021 à la Maison des adolescents et en visioconférence. |
| **Points à l’ordre du jour**   * Présentation du programme d’actions 2022 construit avec les groupes thématiques. | |
| **Participants**   * Laure ALBRECHT, Déléguée de territoire adjointe, Département de la Moselle * Léonie BACK (Fanny LALLEMENT), Conseillère référente santé, Mission locale du Pays Messin * Magalie BALTUS, Infirmière référente IUT Longwy, Université de Lorraine, SUMPPS * Aurisia BARBOSA, Psychologue de la santé, EPNAK - CRP Metz * Céline BERNARD SCHAAL, Responsable pension de famille, ADOMA * Laurane BOUNAAS, CESF, Département de la Moselle * Francis BULLINGER, Adhérent, GEM Camille Claudel * Audrey COUVEZ, Coordonnatrice SAMELY, Pupilles enseignement public (PEP) Lorest * Anne GUYON, Responsable développement social, ADOMA * Paulette HUBERT, Adhérente, UNAFAM Moselle * Anne-Marie JOSPEH, Directrice, CMPP - Les PEP57 * Marie Paule KEUFFER, Correspondante de missions, Médecins du Monde * Véronique KNEIB, Directrice adjointe aux Affaires générales, Centre hospitalier de Jury * Frédéric LAIK, Président, GEM l'Albatros * Marjorie LANG, Chargée de mission, Metz Métropole * Cécilia LE PAGE, Animatrice, GEM Camille Claudel * Hélène LECLERC, Adhérent, RESAM (Réseau de solidarité des associations messines) * Estelle LEDUC, Coordinatrice d'aide et de soutien, Équipe mobile d'appui médico-social (EMAMS) * Khaira MAZZI, Éducatrice spécialisée, CH Jury, La villa relais * Sylvie MERAND, Chargée de mission parentalité, Ville de Metz, Pôle petite enfance * Karima MILIANI, Directrice du multi-accueil Les Marmousets, Ville de Metz * Sandra NOËL, Coordinatrice administrative, Réseau de santé RSMA * Catherine ONOBELE, Chargée de mission, Médecins du Monde - Mission France - METZ * Lydie PACHTCHENKO, Chargée de mission santé, Préfecture de la Moselle - DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) * Blandine SUTTER, Coordinatrice paramédicale, Réseau de santé Metz arrondissement * Stéphane TINNES-KRAEMER, Coordonnateur CLSM, CH Jury * Roland VERHAEGHE, Adhérent, UNAFAM 57 * Olivier VILPERT, Chef de service, CSAPA les Wads / Service en Amont, pôle inclusion sociale | |
| **Prochaine réunion**   * Communication en décembre du calendrier des réunions des groupes projets. | |
| **Document de présentation**  La présentation du programme d’actions est consultable sur Internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/instances/groupes-thematiques> | |

## Discussion

|  |  |
| --- | --- |
| **Thème** |  |
| Groupes thématiques | * En 2021, 26 réunions ont été organisées auxquelles ont participé au moins une fois 90 professionnels et représentants d’usagers et d’aidants. La réflexion a porté sur 5 thématiques qui ont permis d’identifier les actions présentées dans ce qui suit (« jeunes », « enfance/parentalité », « prévention/gestion des situations de crise », « culture/loisirs », « emploi/formation ». |
| Articulation CLSM/Contrat local de santé de l’Eurométropole de Metz | * Depuis 2017, le Centre hospitalier de Jury met en œuvre le Conseil messin de santé mentale avec le soutien de l’ARS Grand Est et l’Eurométropole de Metz. * Le CLSM en concertation avec ses partenaires formalise les actions de l’axe 2 « santé mentale » du Contrat local de santé de l’Eurométropole de Metz 2022-2026. Les cinq fiches actions proposées par le CLSM seront présentées en décembre au comité de pilotage du Contrat local de santé. * Une convention de mise en œuvre des actions sera signée en décembre par le Centre hospitalier de Jury, l’ARS Grand Est et l’Eurométropole de Metz. * L’idée d’un comité de pilotage commun avec celui du Contrat local de santé a été abandonnée pour garantir la participation à cette instance des usagers et des aidants représentés par les Groupes d’entraide mutuelle Camille Claudel et L’Albatros et l’Unafam de Moselle. |
| Formation en santé mentale | **Sensibilisation en santé mentale**   * Pour alléger l’organisation de la sensibilisation en santé mentale dans le cadre du CLSM, il est envisagé de créer un module accessible à distance. Cette idée a été expérimentée lors du confinement. Les personnes intéressées peuvent tester le module accessible depuis la plateforme de formation du CLSM en auto-inscription : [http://sensibilisation.sante-mentale-territoire-messin.fr](http://sensibilisation.sante-mentale-territoire-messin.fr/) * En complément, il est envisagé de proposer des sensibilisations spécifiques à la santé mentale des jeunes, des enfants et des personnes en situation de précarité.   **Premiers secours en santé mentale**   * Le CLSM continuera de promouvoir auprès des professionnels du territoire messin les Premiers secours en santé mentale (PSSM).   **Information**  La formation PSSM s’est mise en place en France en 2018 à partir du modèle australien. La formation s’adresse au grand public et aux professionnels. Sur le territoire messin, le Centre Pierre Janet propose plusieurs sessions de deux jours dans l’année (<https://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr/la-formation/formations-courtes/pssm/>). La formation est proposée gratuitement aux étudiants de l’université de Lorraine par le Service universitaire de médecine et de promotion de la santé (contact/inscription : Dr Viviane Millot, [iviane.millot@univ-lorraine.fr](mailto:viviane.millot@univ-lorraine.fr)**). Le site national PSSM France recense les formateurs accrédités et les lieux de formation :** <https://pssmfrance.fr>  **Constat**  Il est remarqué que dans les structures sociales et les associations, les travailleurs sociaux sont démunis et ont besoin de formation pour savoir comment réagir avec des personnes ayant des troubles. Le constat est partagé par les professionnels de santé et ceux qui travaillent auprès des enfants.  Il est également remarqué que les acteurs locaux sont dépendants des collaborations avec les Centres médico-sociaux alors qu’ils n’ont pas tous développé de lien avec ces structures. |
| Coordination dans le cadre du CLSM | **Outils de coordination et de communication**   * Plusieurs outils de coordination et de communication ont été conçus en 2019 (site Internet, guide santé mentale, carte des ressources, annuaire interactif, lettre d’information). Une mise à jour des informations sera faite en 2022. Les partenaires seront également consultés pour connaître les évolutions attendues par rapport à ces outils.   **Instances du CLSM**   * Les groupes thématiques continueront de se réunir en permettant aux partenaires qui le souhaitent de contribuer à la réalisation des nouvelles actions. * Le Comité de pilotage et l’Assemblée plénière qui restent les principales instances du CLSM se réuniront en début d’année 2022. |
| Inclusion dans la cité | * Les actions de l’axe « inclusion dans la cité » concernent la culture et les loisirs, l’emploi et la formation, le logement et l’habitat. * L’objectif commun à ces trois thématiques est de faire évoluer les représentations de la santé mentale par des actions d’information et de sensibilisation qui peuvent prendre des formes variées. * L’organisation des [Semaines d’information sur la santé mentale](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/sism) se poursuivra. Cette manifestation montre la diversité des actions possibles pour informer et sensibiliser le grand public. * Pour améliorer la visibilité des ressources messines en santé mentale, il est envisagé de concevoir une version grand public du guide santé mentale dont la forme reste à définir. * Le projet de réalisation d’un documentaire est en cours. Son sujet porte sur l’expérience de vie avec des troubles psychiques à travers le témoignage d’adhérents des Groupes d’entraide mutuelle. Le film pourra servir de support pour des actions de lutte contre la stigmatisation.   **Projet culturel**   * Un projet porté par l’Espace Bernard Marie Koltès visant à favoriser l’accès au théâtre débutera prochainement. Il a été conçu dans le cadre de l’appel à projets « santé et handicap » de l’ARS et la Drac Grand Est. Il n’a pas été retenu, mais devrait être soutenu financièrement dans le cadre du Contrat local de santé.   **Partenariat et sensibilisation**   * Pour continuer de développer les partenariats dans le cadre du CLSM, un travail de cartographie des acteurs sera réalisé pour les secteurs de la culture et des loisirs et de l’emploi et de la formation. Une seconde étape consistera à concevoir des actions d’information et de sensibilisation visant à faire évoluer les représentations de la santé mentale des professionnels de ces secteurs. * Plusieurs actions ont été réalisées avec les acteurs du logement, en particulier les bailleurs, dont il s’agit de faire le bilan pour envisager les perspectives.   **Constat**  Il est remarqué que les acteurs de l’hébergement se trouvent en difficulté avec des personnes présentant des troubles psychiques. Les professionnels sont en recherche de partenariat, d’étayage, d’échanges pour permettre le maintien dans le logement.  Pour le moment, les actions de la thématique « logement » se sont concentrées sur la collaboration entre les bailleurs et les services de l’hôpital de Jury, en particulier les Centres médico-psychologiques. Il conviendrait d’ouvrir la concertation à l’ensemble des acteurs du logement et de l’hébergement.  Il est également constaté que le problème n’est pas celui de l’accès au logement, mais celui du soutien apporté dans certains dispositifs où les intervenants sociaux voient des personnes se dégrader et ne pas aller bien sans réussir à faire intervenir des professionnels de la santé mentale. Il existe pourtant de bons exemples de collaborations locales comme celle établie entre la pension de famille et l’équipe réseau des alternatives à l’hospitalisation (ERAH) de l’hôpital de Jury. Il s’agirait d’étendre ce type de collaboration à l’ensemble des structures.  **Information**  Une [résidence accueil](https://www.psycom.org/sorienter/le-dictionnaire-des-lieux/residence-accueil/) ouvrira ses portes prochainement au Ban-Saint-Martin. L’équipe ERAH interviendra sur ce dispositif. Une convention est établie avec l’association AMLI. L’objectif est de permettre aux résidents d’avoir accès aux services de la ville et au tissu associatif local. |
| Situations de précarité | * Une des fiches actions proposées au Contrat local de santé porte sur la collaboration entre la future Équipe psychiatrie précarité (EMPP) et les acteurs locaux. L’hôpital de Jury est dans l’attente de la réponse du dossier déposé fin août pour la création de cette EMPP. La réponse de l’ARS devrait être connue avant la fin de l’année.   **Constat**  La création de l’EMPP, si le dispositif est financé par l’ARS, nécessitera de constituer une équipe dans un contexte où la psychiatrie publique peine à recruter.  Hélène Leclerc qui représente le Réseau de solidarité des associations messines rappelle que l’EMPP est un projet ancien. Elle a été créée par le psychiatre Pascal Pannetier. Quand les moyens ont été attribués à la création de lits pour les urgences psychiatriques de l’hôpital de Mercy, le dispositif a décliné peu à peu. Depuis 2014, la réactivation de l’EMPP est annoncée sans succès pour le moment.  Roland Verhaeghe, bénévole à l’équipe diocésaine, remarque que les personnes à la rue sont réticentes à accepter d’aller vers les soins quand cette proposition leur est faite. Ce n’est pas leur priorité. Beaucoup de freins expliquent ces refus de soins.  Catherine Onobele qui représente Médecins du Monde rappelle l’importance d’une EMPP pour intervenir également auprès des publics migrants dont les droits de santé sont très limités.  Les membres de l’équipe mobile d’appui médico-sociale (EMAMS) témoignent de leur difficulté à intervenir auprès de personnes en situation de précarité. L’équipe n’a pas de médecin et n’est pas dédiée aux publics en situation de précarité. Sa principale difficulté est d’amener les personnes à aller vers la consultation.  **Information**  Si le projet est financé à la hauteur des moyens demandés, l’EMPP sera composée de 0,3 équivalent temps plein (ETP) psychiatre, d’1 ETP psychologue et de 2 ETP infirmiers.  **Décisions**  Il est convenu de partager le dossier de réponse à l’appel à projets de l’ARS Grand Est pour la création d’une EMPP sur le territoire messin (dossier consultable sur Internet : [https ://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/94-precarite](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/94-precarite)).  Il est convenu d’organiser une rencontre avec les partenaires intéressés et des représentants des CMP, notamment Sandrina Cebadero, cadre de santé, qui a travaillé sur le dossier EMPP. L’objectif est de connaître les possibilités d’une intervention des CMP auprès des personnes en situation de précarité comme cela s’est réalisé au Carrefour des solidarités. |
| Enfance/parentalité | * Une première série d’actions d’information, de sensibilisation et de concertation pluriprofessionnelle pour la thématique « enfance/parentalité » a été proposée à la Ville de Metz dans le cadre de sa démarche « [Cités éducatives](https://www.citeseducatives.fr)». Elles visent à contribuer au bien-être des enfants qui habitent le quartier politique de la ville (QPV) Metz-Borny. Une réunion fin novembre doit fixer le calendrier de mise en œuvre avec les parties prenantes (Ville de Metz, CMP Winnicott, Éducation nationale et Préfecture). La fiche projet est consultable sur Internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/72-parentalite-enfance> * Le CLSM apporte un appui au Centre psychothérapeutique Winnicott pour la mise en place d’un réseau psypérinatalité. Les partenaires intéressés seront associés à la réalisation de l’action qui consistera dans un premier temps à établir une cartographie des acteurs concernés avant de les réunir pour définir un projet de partenariat commun.   **Information**  Les représentants du CMP Winnicott et du pôle petite enfance de la Ville de Metz se sont rencontrés plusieurs fois en 2019. En parallèle, le CMP Winnicott a déposé à l’ARS un dossier pour la création d’une unité de pédopsychiatrie périnatale et petite enfance. C’est dans ce contexte que s’inscrit le projet de création d’un réseau psypérinatalité.  Sylvie Merand qui représente le pôle petite enfance de la Ville de Metz informe de la création à Metz d’une Maison des bébés qui se situera 2 rue des Hauts de Sainte Croix, face à l’ancienne maternité. Ce projet est porté par des objectifs de prévention précoce et de soutien à la parentalité. Il y aura également à proximité une Maison des assistantes maternelles. La Maison des bébés dont le nom est provisoire est la concrétisation de l’une des préconisations du [rapport des 1000 jours](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf) pour la création de « Maisons des 1000 jours » conçues comme des carrefours de rencontres et des lieux ressources. Un site Internet est dédié à cette démarche nationale : [https://1000jourspourlasante.fr](https://1000jourspourlasante.fr/)  Parmi les projets locaux qui concernent les enfants, l’École des parents et des éducateurs de Moselle et ses partenaires (le délégué au Défenseur des droits, la Ligue des droits de l’homme, la MDA57 et le Conseil départemental d’accès aux droits) inaugurent le 26 novembre à Metz la « Maison départementale des droits de l’enfant, de l’adolescent et du jeune adulte ».  Avec d’autres CLSM, celui du territoire messin a participé le 20 octobre à la présentation du [programme « Perinatal mental health »](https://www.ccomssantementalelillefrance.org/?q=path) (PATH) porté par le CCOMS de Lille. Cet échange visait à initier une action collective d’information en direction des futurs parents sous la forme de témoignages audio diffusé en podcast de pères qui ont vécu la dépression post-partum et les moyens de la prévenir et d’y faire face en sollicitant du soutien. Les partenaires intéressés seront tenus informés. |
| Jeunes | * L’action en direction des jeunes (adolescents et jeunes adultes) vise essentiellement à développer les collaborations entre les acteurs locaux et la Maison des adolescents de Moselle. L’objectif étant d’améliorer le repérage et l’accès aux soins en santé mentale des jeunes. * Le CLSM poursuivra des actions de communication pour faire connaître les dispositifs de prévention de mal-être comme celle réalisée en 2019 avec l’Inserm et la Ville de Metz pour faire connaître Stopblues.   **Information**  La Maison des adolescents va expérimenter avant la fin d’année le dispositif Écout’Émoi qui permettra à des jeunes en mal-être de bénéficier de consultations gratuites avec un psychologue sur prescription d’un médecin généraliste.  Léonie Back de la Mission locale du pays messin informe que sa structure peut faire bénéficier à des jeunes de 16 à 25 ans de consultations gratuites assurées par les psychologues du Centre Pierre Janet à hauteur de trois rendez-vous.  Magali Baltus informe que les étudiants bénéficient de « chèques psy » leur permettant de bénéficier jusqu’à douze consultations de psychothérapie.  Une réunion d’information aux partenaires du CLSM s’est tenue le 27 mai pour relayer auprès des jeunes Messins l’appel à consultation de l’Inserm dans le cadre de la conception d’une version pour les jeunes de Stopblues. Les documents sont consultables sur Internet : <https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/101-jeunes> |